



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Groupe local de Saint-Amarin

Concours Photo – les oiseaux d'Alsace

Samedi 20 mars à 14h au dimanche 21 mars 2010 à 16h
Maison du Bailli de Saint-Amarin

A. Articles du règlement de participation au concours.

1. Présenter des photos d'oiseaux que l'on peut observer en Alsace.
2. Présenter, selon le nombre de participants, un maximum de 3 ou de 5 photos dans le cadre du concours. Si les conditions le permettent, d'autres clichés pourront être présentés hors concours.
3. Les dimensions des photos sont limitées au format A3 (30cm x 45cm) ou inférieur. Chaque photo devra être accompagnée du nom de l'oiseau et si possible du lieu et des conditions dans lesquelles la photo a été prise. On pourra également, après accord du comité d'organisation, ajouter un bref commentaire.
4. Les photos pourront être présentées tel quel, sous verre ou sous cadre. Dans ce dernier cas les bords de la photo ne devront pas être à plus de 5 cm de la bordure intérieure du cadre.
5. S'acquitter d'une participation de 1 € par photo présentée.
6. S'engager, sur demande du comité d'organisation, à fournir à la presse régionale les photos présentées en vue d'une éventuelle publication.

B. Modalités pratiques.

1. Les inscriptions seront prises en compte après réception du talon d'inscription ci-dessous et d'un chèque caution de 5€ libellé à l'ordre de la «LPO groupe local de St Amarin» et envoyé à Jean Bitterlin 24 rue de la Gendarmerie 68470 Fellingring. Pour des raisons d'organisation matérielle la clôture des inscriptions a été fixée au dimanche 14 mars.
2. L'ordre d'arrivée des inscriptions déterminera l'ordre de la présentation des photos qui seront numérotées a1 à a5 (si 5 est le nombre de photos maximum retenu) pour le premier inscrit, b1 à b5 pour le deuxième,
3. Les participants au concours apporteront leurs clichés et **participeront à leur mise en place sur les supports prévus** le samedi matin 20 mars de 10h à 12h. Les photos, qui seront sous leur responsabilité durant toute la durée de l'exposition, ne pourront être enlevées et emportées par leurs soins que dimanche 21 mars vers 17h à l'issue des résultats.

C. Jury et vote.

1. La composition du jury sera la suivante :
 - Monsieur Charles Wehrlen, maire de St Amarin
 - Madame la Présidente du Groupement des commerçants de St Amarin
 - Monsieur Henri Jenn, Président d'honneur de la LPO Alsace
 - Madame Sophie Baumgart, animatrice à la LPO Alsace
 - Monsieur Greth, photographe à St Amarin
 - Le public

2. Admission au vote.
 - Sera admise à voter toute personne âgée de 16 ans ou plus et qui se sera acquittée de la somme de 1€ symbolique. Les membres du comité d'organisation sont autorisés à concourir et à participer au vote dans les mêmes conditions.
 - Les moins de 16 ans pourront participer gratuitement à la nomination du « choix des jeunes » qui sera également récompensé par un prix.
3. Modalités de vote.
Afin d'obtenir le classement le plus juste possible chaque votant attribuera 5 points pour son 1^{er} choix, 4 points pour son 2^{ème} choix, et 1 point pour son 5^{ème} choix.
4. Dépouillement.
La clôture du vote aura lieu dimanche 21 mars à 16 heures et sera suivie du dépouillement effectué en public par les membres du comité d'organisation. Suivront la proclamation des résultats et la remise des prix.

D Les prix

Le comité d'organisation s'engage à remettre des prix aux trois premiers participants du concours ainsi qu'au premier du concours « choix des jeunes ». Les prix comprendront un ou des appareils d'optique (jumelles,), livres, CD, Le nombre et la valeur de ces prix seront déterminés par le comité d'organisation, et dépendront du nombre de participants ainsi que de la présence ou non de sponsors qui seront activement recherchés par le comité. Les prix seront exposés durant toute la durée du concours et seront remis immédiatement après les résultats ou mis à disposition des lauréats au 24 rue de la Gendarmerie 68470 Fellingring.



BULLETIN D'INSCRIPTION

(A envoyer à Jean Bitterlin 24 rue de la Gendarmerie 68470 Fellingring)

Je soussigné

.....

Demeurant

.....

Tél. : Email :

Désire m'inscrire au concours photo organisé à la maison du Bailli de St Amarin par le groupe local de la LPO des 20 et 21 mars 2010.

Je compte présenterphotos.

J'ai pris connaissance du règlement du concours ainsi que des diverses modalités de celui-ci.

(Joindre le chèque caution de 5€ qui sera libellé au nom de la LPO groupe local St Amarin).

Signature :

Pour un mineur nom :

et signature du responsable légal :